

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

FEVRIER 2009

INFO PRATIQUES

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs –
journaux Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Lundi	Fermé
Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 14h - 17h
Jeudi	Fermé
Vendredi	Ecole 10h – 12h
Samedi	13h30 – 16h

Boulangerie

Lundi Fermé
Tous les jours
7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi	7h – 15h	16h30 – 20h
Mardi	7h – 15h	16h30 – 23h
Mercredi	7h – 15h	Fermé
Jeudi	7h – 15h	16h30 – 23h
Vendredi	7h – 15h	16h30 – 23h
Samedi	8h – 15h	16h30 – 23h
Dimanche	Fermé	16h30 – 23h

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi, jeudi et samedi
10h - 12h et 14h – 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 34 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h30 à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

Numéros utiles :

SAMU 15
POMPIERS 18 ou 112
GENDARMERIE 17

Chers concitoyens

Nous venons de présenter nos vœux et déjà le mois de janvier se termine. Après la courte pause de fin d'année, les activités communales reprennent leur cours.

Nous attendons, depuis trop longtemps à notre goût, les documents administratifs pour autoriser les premières constructions. Nous sommes comme les futurs investisseurs, impatients de voir le lotissement Koarheg passer du statut de parcelles vierges à une zone suffisamment urbanisée pour attirer d'autres acquéreurs.

C'est avec un soulagement certain que la prévision de vendre deux lots d'environ 2300 M2 autour du terrain d'entraînement de football va nous permettre de réduire l'impact des investissements réalisés sur les contributions directes. Mais c'est seulement en mars après avoir aligné l'ensemble des résultats 2008, des soldes d'investissement à réaliser et rencontré le trésorier payeur général que nous pourrons présenter nos budgets à votre sagacité.

Les travaux à la mairie sont en phase finale. Quatre points repoussent la livraison complète du bien :

- les essais de chauffe sont dans l'attente de l'intervention du fournisseur d'électricité.
- la pose du parquet n'est possible qu'après la réduction de l'humidité du sol nécessitant au moins un mois de chauffage.
- le bardage sur l'extension, certes très esthétique est mal posé et les poseurs n'ont pas respecté les écartements indispensables entre les différents panneaux.
- Le chaînage d'angle sur la face est et ouest n'a pas été effectué (vitesse et précipitation ??)

Nous avons invité les associations de la commune à une réunion d'information du fonctionnement de salle et de la cantine le 30 janvier. Cet équipement de 1989 est connu de la plupart des responsables d'association et pourtant cette remise à niveau était finalement plus nécessaire que nous le pensions. Sarah a préparé judicieusement des fiches d'utilisation des différents appareils. Des améliorations simples seront effectuées : hausse de 10 à 15 cm du bac de lavage, pose de panneau d'information claire d'interdiction de jouer sur la scène, achat d'une table inox, d'un autre chariot et de verres de 10 cl...

Une formation premier secours de 10 H, à laquelle j'ai assisté, a été organisée sur la commune en janvier. Suite à cet enseignement, je vous soumetts un cas de figure important : en cas d'accident à l'école ou à la cantine, est-il plus important de prévenir les parents ou les services de secours ? Vous en conviendrez juger de la gravité de l'accident n'est pas du ressort de l'aide maternelle. Quatre employées sur la commune en lien direct avec les enfants ont bénéficié de cette formation, je vous remercie d'avoir effectué cette formation. Même si je l'espère vraiment, vous n'aurez jamais à intervenir. J'ai la sérénité de penser que vous saurez faire le bon geste au bon moment.

La fête de la sainte Barbe est l'occasion de passer une agréable soirée avec les sapeurs pompiers de Kerfourn. Cet instant convivial est l'occasion de remercier des personnes dont l'unique rôle est de s'occuper du sort d'autrui dans des moments difficiles, sans distinction de niveau social ou de qualité.

Se dire après le stress d'une intervention, aujourd'hui j'ai aidé ou sauvé quelqu'un, m'impressionnera toujours. Continuez messieurs dames !

Bien à vous

Joël Marivain

Informations générales

Naissance

Zoé Magrex, Guerdaner, le 14 janvier 2009

MEKESKEUSSAVEUDIR???

Nous allons poursuivre notre découverte du patrimoine kerfournois avec la longère paysanne du Rohic, qui est une construction traditionnelle du pays. Deux bâtiments à l'ouest de la façade servent d'habitation, le reste est consacré au bétail. Un four à pain complète l'ensemble.

Le village que nous allons traduire ce mois-ci est « Pembual ». On retrouve pem (ou pen) au début de ce toponyme qui se traduit « tête », tandis que « bual » signifierait buffle... terme qui paraît étrange en Bretagne. Cela pourrait donc vouloir dire la tête de buffle...

Kenavo!!!

PSC 1

Au mois de janvier a eu lieu la première formation PSC 1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1, suivie par 17 personnes (toutes ont obtenu leur certificat de compétence de citoyen de sécurité civile). Cette formation est dispensée par des sapeurs pompiers, bénévoles de l'association des moniteurs du Blavet.

Pendant une journée et demie, chacun apprend les gestes simples, à la portée de tous, qui peuvent sauver des vies. Si vous aussi vous souhaitez devenir « citoyen de sécurité civile », en ayant les bons réflexes et les bons gestes pour secourir des individus en détresse, inscrivez-vous à la mairie ou auprès de Sarah Chamot, Tel : 02 97 38 23 53 pour mettre en place d'autres sessions.

Soirée Raclette le 21 février

Le samedi 21 février l'Amicale des Sapeurs Pompiers organise une raclette suivie d'une soirée dansante à la salle polyvalente à partir de 19h30. Venez nombreux !

Collecte de journaux

La prochaine collecte aura lieu le samedi 07 mars 2009 au local communal, qui se trouve derrière la Médiathèque, à côté de l'église.



Garde Saint-Eloi.

Depuis janvier, la G.S.E. compte désormais 2 arbitres, Laurianne LE TUTOUR et Michel MORTELETTE.

De plus nous souhaitons la bienvenue à Kristell THEUROT au poste de trésorière, suite à la démission de Marie-Christine GAINCHE. Merci à Marie-Christine pour son travail et son sérieux.

Enfin, nous rappelons que le **LOTO du Club** aura lieu le **dimanche 12 avril 2009**. Le bureau

Places de parking

Des places de parking ont été tracées au sol, pour permettre une meilleure circulation dans le bourg de Kerfourn, merci de les respecter. De plus merci de les laisser aux clients des commerces de notre commune.

Réseau écoles publiques de Kerfourn, St Gonnery et Gueltas

Comme tous les ans le réseau des 3 écoles organise une soirée bœuf carotte à la salle kerfanto de St Gonnery le 28 février au soir. Les bénéfices de cette soirée servent aux projets pédagogiques du réseau ainsi qu'une aide au financement de la classe de mer.

On vous y attend!

* Club de l'âge d'or. *

Le club de l'âge d'or organise pour ses adhérents, un goûter le **mercredi 25 février 2009 à partir de 15 heures 30** à la cantine.

Les amateurs de jeux de société ou ceux qui veulent tout simplement discuter, peuvent arriver dès **14 heures**.

Bien vouloir vous inscrire pour le 21 février près de Denise Le Guilloux au: 02 97 38 37 54

Pour ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion, le covoiturage est possible.

Pontivy Communauté lance une enquête en vue d'une opération de promotion du compostage individuel.

Veillez répondre à ce questionnaire, pages 7 et 8 ci-joint, et déposez-le à la Mairie pour le 28 février 2009

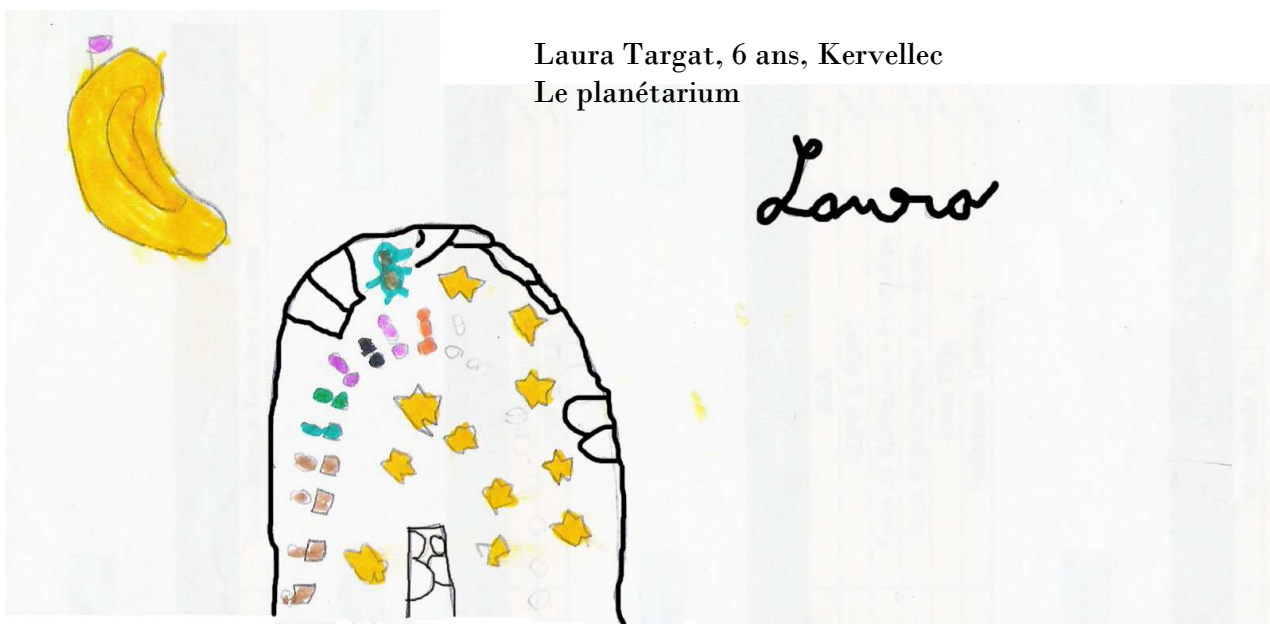
L'école Notre Dameà la nuit tombée.

Un planétarium à Kerfourn !

Le mardi 27 janvier 2009, nous avons exploré l'espace. Nous avons vu que l'on pouvait faire des dessins dans l'espace comme la Grande Ourse. Un monsieur nous a expliqué ce que l'on voit dans l'espace. Il nous a expliqué que la bande blanche, la voie lactée, c'était des milliards d'étoiles. Il nous a dit que les premiers hommes qui sont allés sur la Lune étaient des Américains.

Paroles d'enfants :

« C'était fascinant » Manon, « C'était bien. Il nous a expliqué plein de choses sur l'espace », Lucie et Bijou.



Laura Targat, 6 ans, Kervellec
Le planétarium

Les petits astronomes de CE1



L'Assemblée Générale :

Le 23 janvier dernier a eu lieu l'AG de l'école. Les nouveaux statuts de l'OGEC ont été votés. Les conseils d'administration de l'APEL et de l'OGEC ont également été élus. Stéphane MOIZIARD devient président d'APEL. Michel MARIVAIN reste président d'OGEC. Cette soirée a permis de remercier Michèle GUILLERMIC pour l'action qu'elle a eue au sein de l'APEL depuis près de 10 ans. Elle a reçu la médaille de l'école..

Lutte biologique contre la chenille processionnaire.

La chenille processionnaire du chêne est présente dans le Morbihan. Les conséquences de la présence de cette chenille concernent d'abord la santé publique : urtication, réactions allergiques parfois graves chez les hommes et les animaux. Les dégâts sur les végétaux sont accessoires.

La Fédération Morbihannaise de Défense Contre les Ennemis de Cultures (FEMODEC) organise au printemps 2009, à partir de la deuxième quinzaine d'avril, une lutte biologique contre cette chenille. Tarifs et bulletin d'inscription à disposition à la Mairie.

Ensemble pour l'emploi

Manifestation « Ensemble pour l'emploi » du 09 au 13 mars 2009.

Plus d'information sur le site internet : www.ensemblepourlemploi56.fr

L'internet par Satellite

France Telecom nous informe : les lignes non éligibles à l'ADSL peuvent avoir accès au haut débit grâce à la toute nouvelle solution par satellite de 2 mégabits à 34.90€/mois que commercialise leur filiale Nordnet. Cette offre appelée Pack Internet Satellite permet au groupe Orange d'atteindre une couverture Haut Débit de 100% sur le territoire. Pour plus d'information téléphone au numéro vert 0800 66 55 50 ou le site internet : www.nordnet.com



Manon Le Corre, 7 ans, le Bourg.
Le planétarium

Bonjour à tous les enfants de Kerfourn

A vos crayons, si vous voulez que votre dessin passe dans le bulletin municipal au cours de l'année, il vous suffit juste de nous faire un beau dessin en noir et blanc sur le thème : « VOTRE COMMUNE »

N'oubliez pas de mettre votre nom et votre âge. Déposer le dessin à la Mairie

Liste des chiens susceptibles d'être dangereux

Les types de chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en deux catégories :

- 1ère catégorie : les chiens d'attaque
- 2ème catégorie : les chiens de garde et de défense

Relèvent de la 1ère catégorie les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés "pit-bulls") ;
- Mastiff, communément appelés " boer-bulls ",
- Tosa.

Relèvent de la 2ème catégorie les chiens suivants, inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture :

- les chiens de race Staffordshire terrier ;
- les chiens de race American Staffordshire terrier

Attention : la 2ème catégorie n'inclut pas les Staffordshire Bull Terriers, race plus petite et sans dangerosité avérée ;

- les chiens de race Rottweiler ;
- les chiens de race Tosa.

Relèvent également de la seconde catégorie les chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture.

Loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

La loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux vient d'être publiée. Une fois les décrets d'application publiés, les propriétaires de chiens dangereux devront justifier d'un permis de détention délivré par le maire au vu d'une attestation d'aptitude à la détention d'un chien dangereux et d'une évaluation comportementale de l'animal.

D'ores et déjà, ils doivent faire procéder à l'évaluation comportementale de tout animal âgé de huit à douze mois. Cette évaluation doit être réalisée dans le délai de six mois pour les chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque) et de dix-huit mois pour les chiens de 2e catégorie (chiens de défense). Loi 2008-582 du 20 juin 2008, JO du 21 juin

De quoi s'agit-il ?

La Loi vise d'abord à responsabiliser les propriétaires ou détenteurs de chiens dits « dangereux » (chiens classés en 2 catégories, chiens d'attaque d'une part et chiens de garde ou de défense d'autre part). Ils devront obtenir une attestation d'aptitude à la détention de ces animaux sanctionnant une "formation relative aux principes d'éducation canine et aux règles de sécurité applicables aux chiens dans les espaces publics et privés". Un amendement adopté par l'Assemblée nationale précise que pour posséder ou détenir un de ces chiens il sera nécessaire de se faire délivrer un "permis de détention" à la mairie de son domicile.

Ces chiens devront en outre être soumis à une "évaluation comportementale" renouvelée périodiquement. En cas de non présentation au maire de l'attestation d'aptitude au moment de la déclaration administrative de l'animal, le maire aura la possibilité de placer l'animal et éventuellement de faire procéder à son euthanasie au motif d'une "présomption de danger grave et immédiat".

Tout chien ayant mordu une personne, quelle que soit sa catégorie, devra faire l'objet d'une déclaration en mairie et devra être soumis à une évaluation comportementale.

Les propriétaires de chiens ayant provoqué un accident mortel pourront être condamnés à des peines allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende.

Le maire pourra également prescrire aux détenteurs de chiens n'appartenant pas aux 2 catégories classées dangereuses mais présentant un risque particulier, par leur taille notamment, de suivre une formation relative à l'éducation canine et de les soumettre à une évaluation comportementale.

De plus, les agents de surveillance et de gardiennage utilisant un chien devront suivre une formation destinée aux maîtres de chiens, formation payée par l'employeur.

Site internet : www.interieur.gouv.fr « vos démarches » formulaire de déclaration en mairie de chiens de 1^{re} ou 2^{nde} catégorie.